

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 12 Décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b>
Délégués présents : 24 délégués (19 titulaires – 5 suppléants)	Voix Pour : 24
Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 1 <sup>er</sup> Décembre 2017	Abstention : 0

### Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Mathis, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine.

Suppléants : Mr Marquigny, Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mme Simon, Mme Philippon, Mme Boudoux, Mr Jacquin, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Freudenreich.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Marinel, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Bouvry, Mr Paudière.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.  
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Mathis.

---

**Objet : Vente de terrain sur la commune de Mont Saint Père au  
Lieu dit « Le Village ».**

N°20171211

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 07 Octobre 2014, déclarant l'arrêt de l'exploitation du captage de Mont Saint Père à des fins de consommation humaine,

Vu la publication de désinscription des servitudes datée du 16 Septembre 2015 et 10 Février 2016 instaurées sur les parcelles du captage par l'Arrêté Préfectoral du 2 Novembre 2003 dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique,

- Considérant la demande faite par Mme Lardenois Geneviève concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section B N°2943 au lieu dit « Le Village » à Mont Saint Père,

### **DECIDENT , après en avoir délibéré**

- DE VENDRE à Mme LARDENOIS Geneviève demeurant 2 rue David Millet à Mont Saint Père 02400 , la parcelle désignée ci-après :

- Parcelle située sur la commune de Mont Saint Père au lieu dit « Le Village »  
Cadastrée section B N°2943 d'une contenance de 96 ca  
Moyennant le prix de 2 €/m<sup>2</sup>

.../...

- DE DONNER délégation au Président pour signer tout document se rapportant à la présente vente.
- DE PRENDRE ACTE que les frais notariés seront pris en charge par Mme Lardenois.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Marcel CHATELAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20171212-20171211-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

